

NOUÉ  
28487

LES MARCHANDS ÉTRANGERS  
AU CAIRE  
SOUS LES FATIMIDES  
ET LES AYYUBIDES

CLAUDE CAHEN

Le problème que nous désirons soumettre au présent colloque est le suivant. L'Égypte a été pendant la plus grande partie du Moyen Âge un centre considérable de commerce international, où par conséquent ont été attirés de nombreux marchands étrangers. Cependant il faut, parmi ces marchands et dans la manière dont ils pénètrent en Égypte, opérer des distinctions; il faut en opérer également entre les périodes. Par voie de terre y pénètrent essentiellement des marchands ou proprement musulmans ou en tout cas sujets des États musulmans, qu'ils soient musulmans, chrétiens ou juifs, arabophones ou iraniens; malgré les lumières nouvelles que jettent sur ces marchands, et sur les Juifs en particulier, les récents travaux, surtout du Professeur Goitein, consacrés aux documents dits de la *Geniza du Caire*<sup>1</sup>, nous ne nous occuperons pas ici de ces marchands, qui ne sont pas complètement des étrangers. Complètement étrangers sont ceux qui viennent des pays extérieurs au Dâr al-Islâm, et dans la pratique il s'agit à peu près exclusivement de marchands arrivant par mer, et par conséquent dans les ports; encore ceux qui arrivent dans les ports de la Mer Rouge sont-ils, même s'ils viennent de l'Océan Indien, voire d'au-delà, des hommes originaires du monde musulman<sup>2</sup>; mais il n'en est pas de même dans la Méditerranée, où il s'agit de marchands venant de l'Europe chrétienne, byzantine ou occidentale. Ceux-ci arrivent à Alexandrie, parfois à Damiette, voire même Tinnis<sup>3</sup>. Il n'est pas du tout nécessaire qu'ils se rendent dans l'intérieur du pays, ni même au Caire, où les marchandises qu'ils ont apportées, ou d'où celles qu'ils veulent importer, peuvent être transportées par des intermédiaires locaux. Tant dans l'Empire Byzantin que chez les Fatimides, on accueillait les étrangers venus par mer dans quelques places organisées en conséquence, avec douanes et contrôles adaptés, mais on limitait leur droit de circuler à l'intérieur du pays et a fortiori on leur interdisait de se réembarquer là sur la Mer Noire, ici sur la Mer Rouge. D'ailleurs les marchands venus par mer, à la différence des caravanes terrestres, devaient, s'ils désiraient continuer maintenant leur voyage par terre, prendre des dispositions techniques nouvelles, auxquelles ils étaient mal préparés. Bien entendu les précautions prises par le gouvernement égyptien étaient particulièrement strictes dans les moments où une guerre contre les États d'où venaient certains de ces étrangers pouvait faire craindre que parmi eux se glissent des espions déguisés ou des fauteurs de troubles, voire des hommes menant de front les

activités commerciales et militaires : cette situation a été pratiquement celle de toute la période des Croisades, c'est-à-dire de la moitié du laps de temps que nous envisageons dans notre présent exposé.

Néanmoins Le Caire était un cas un peu particulier. Là était la capitale d'un des plus puissants Etats Musulmans, là donc était la Cour, si importante commercialement en un temps où les marchands ne pouvaient vendre de produits chers qu'à l'aristocratie qui s'y trouvait groupée; là était l'aboutissement ou le passage obligé de tous les commerçants venant de l'est par voie de terre ou du sud par la Mer Rouge; là enfin se trouvaient les services centraux du gouvernement, si importants eux aussi commercialement en un pays où l'Etat était lui-même commerçant et se réservait le monopole de l'achat et de la vente de certains produits (bois et fer à l'importation, peut-être alun à l'exportation). Il se peut même que parfois politiquement l'Etat fâtimide ait cherché l'appui de certains Italiens, comme bientôt l'Empire Byzantin, chrétien il est vrai, celui des Vénitiens: nous y reviendrons dans un moment. Ajoutons que Le Caire était relativement proche de la mer, et accessible aisément sinon par navires marchands méditerranéens, du moins par batellerie fluviale<sup>2</sup>. Tout cela explique que nous trouvions des marchands étrangers en Egypte non seulement dans les ports, mais, plus ou moins selon les moments, également au Caire. C'est seulement de leur présence dans cette ville que nous nous occuperons ci-après.

D'après un document de la *Geniza*<sup>3</sup>, il y avait à Fustât, dix ans avant la fondation du Caire, un *sûq al-Rûm*; la difficulté est d'interpréter le mot, qui à l'origine désigne les « Romains », c'est-à-dire d'abord les Byzantins, mais qui en vient assez vite à s'étendre à tous les sujets de l'Empire Byzantin, incluant donc les Italiens du Sud à l'époque dont il s'agit, et même, surtout avant l'intervention des Croisés qu'on appellera « Francs », à tous les Chrétiens européens en général. Au lendemain de la fondation du Caire, d'après une documentation conservée par Maqrizi<sup>4</sup>, on trouve là une *hârâ al-Rûm*, mais cette fois il s'agit à peu près certainement d'éléments d'origine « rûmî » dans la suite du conquérant Djawhur, et par conséquent probablement pas de marchands. Néanmoins, la question se pose de savoir si, en dehors de « rûmî » attachés de quelque manière au service fâtimide, il n'y a pas eu aussi des tractations pour obtenir des Amalfitains un appui naval lors de la conquête de l'Egypte, au moins dans l'ordre du ravitaillement. Les Amalfitains avaient entretenu d'excellents

rapports avec les Fâtimides en Ifriqiya, et il leur était même arrivé de vendre à ceux-ci, qui avaient quelque difficulté à construire la flotte puissante qu'ils souhaitaient sur la base seule des forêts maghrébines, des navires tout faits, sans parler, plus raisonnablement, de bois adaptés à cet usage. Le raisonnement cependant, qui les fait maintenant étendre ces relations aux Fâtimides en Egypte, pourrait paraître un peu gratuit, si nous n'avions, venant à l'appui, l'affaire trop peu connue de 996-996<sup>5</sup>.

Le chroniqueur arabe chrétien Yahyâ dit d'Antioche en raison de la ville où il devait s'établir lors de la persécution d'al-Hâkim, mais qui était originaire d'Egypte et s'y trouvait encore lors des faits en question, nous donne en effet<sup>6</sup> un récit qui permet d'autre part de mieux comprendre la version parallèle moins claire d'un autre chroniqueur contemporain, celui-ci musulman, al-Muṣabbiḥî, dans un ouvrage perdu mais, pour le passage considéré, conservé par Maqrizi<sup>7</sup>. Le gouvernement fâtimide avait alors fait préparer sur le Nil à proximité du Caire une flotte de guerre destinée à combattre les Byzantins; au moment d'appareiller elle brûla, et la foule se précipita sur ceux qu'elle croyait responsables et en massacra environ cent-soixante. Ces responsables, al-Muṣabbiḥî les appelle seulement de façon vague *Rûm*, et des auteurs modernes insuffisamment avertis ont même cru que ce vocable pouvait s'entendre des indigènes chrétiens de rite grec (melkite), ce qui est exclu; mais Yahyâ, lui, précise qu'il s'agit d'Amalfitains, *Malâfita*. Ils n'avaient pas été tous massacrés, puisque les autorités firent rendre aux survivants les biens qui avaient été pillés. Il y avait donc au Caire, ou plus exactement à Fustât, à ce moment, quelques deux cents marchands amalfitains, nombre évidemment considérable, même si nous supposons que le terme « amalfitains » englobe quelques autres Italiens du Sud. D'autre part les deux récits nous apprennent que ces marchands résidaient normalement, avec leurs marchandises, dans un établissement spécial appelé d'un nom que je ne peux expliquer, mais qu'on retrouve à Alexandrie et que les documents de la *Geniza* confirment, *Dâr Mânak*<sup>8</sup>; cela veut dire qu'ils avaient au Caire même, et non seulement à Alexandrie, un *funduq*, sinon propriété de leur colonie, du moins mis à leur disposition par le gouvernement fâtimide; ce *funduq* se trouvait, compréhensiblement, au quartier dit al-Maqs, au débarrèndre du Nil.

Tout-à-fait remarquable est, dans les deux récits, la réaction fâtimide à l'émeute populaire.

Elle consiste en une répression impitoyable, exercée contre ceux qui avaient « violé l'hospitalité du prince des Croyaants », ce qui prouve que le gouvernement fâtimide attachait une extrême importance à la présence des marchands amalfitains et à la reprise des relations, même après ce drame. Sans doute contribuait-ils à ces fournitures de bois et de fer sans lesquelles la politique fâtimide d'expansion militaire eût été impossible, et que pratiquaient au même moment, à destination de l'Afrique du Nord, les Vénitiens, comme de nombreux textes nous prouvent que devaient les pratiquer en pleine période des Croisades, les Pisans, Gênois etc. du XII<sup>e</sup> siècle. Rien ne nous permet malheureusement, dans l'état actuel de notre information, de savoir comment se termina la crise. Il est seulement certain qu'au XI<sup>e</sup> siècle les Amalfitains avaient repris régulièrement le chemin de l'Égypte. Et plus vaguement, des Rûm se rendent au cours du XI<sup>e</sup> siècle d'Alexandrie et de Damiette au Caire même (au Vieux-Caire, encore centro du commerce à ce moment)<sup>12</sup>.

Nous sommes cependant obligés de sauter jusqu'au milieu du XII<sup>e</sup> siècle pour retrouver des renseignements précis sur les marchands occidentaux au Caire. Cette fois il ne s'agit plus d'Amalfitains, mais de Pisans.

En 1153, à la suite de faits liés à l'attaque des Francs de Jérusalem sur 'Asqalân, le gouvernement fâtimide avait pris des mesures contre les Pisans d'Égypte, considérés comme complices d'autres qui avaient traitreusement attaqué des musulmans passagers de leurs navires, à la suite de quoi des négociations de paix s'étaient ouvertes, dont nous avons conservé les actes finaux en traduction latine<sup>13</sup>; et dans ces actes se trouvent des renseignements utiles non seulement sur les conditions du commerce à Alexandrie, mais aussi au Caire. Nous apprenons en particulier que les Pisans avaient en cette ville depuis quelques temps un *funduq*, là encore probablement propriété de l'État égyptien et mis à leur disposition plutôt que propriété pisano, mais en tout cas propre à eux — ce qui suppose apparemment que les autres grandes nations commerçantes dès cette période en avaient autant — alors que le Dâr Mânâk dont nous avons parlé ci-dessus<sup>14</sup> était sans doute commun à tous les Rûm; il se peut cependant que les divers *funduqs* aient tous été groupés dans un ensemble constituant le Dâr Mânâk. Quant à savoir quelles pouvaient être à ce moment les autres nations accueillies au Caire, nous sommes réduits à des hypothèses. Nous pouvons affirmer que des Gênois, des Vénitiens et d'autres avaient le droit

de se rendre dans l'arrière-pays des ports, en particulier pour examiner sur place le lin dont ils voulaient se porter acquéreurs; et ils pouvaient aussi bien atteindre le Caire<sup>15</sup>. J'ai lieu de penser que dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle cela était à fortiori vrai des Siciens et Italiens du Sud.<sup>16</sup> Les marchands qui se rendaient au Caire avaient naturellement acquitté dans les ports l'essentiel des droits fiscaux qu'on exigeait d'eux; il semble toutefois qu'en arrivant au Caire ils devaient encore payer quelque chose, dont en 1154 les Pisans sont affranchis.

Le commerce n'était cependant pas la seule raison qui pouvait amener des étrangers, voire des marchands, au Caire. Occasionnellement on pouvait y recevoir des ambassadeurs, comme devait bientôt le faire Şalâh al-Dîn de l'évêque Burchard de Strasbourg envoyé par l'empereur allemand Frédéric Barberousse<sup>17</sup>. Il se peut aussi que certains marchands aient d'Égypte avec des Coptes accompli le pèlerinage de Jérusalem: le gouvernement fâtimide en tout cas, d'après l'acte aux Pisans vu ci-dessus, reconnaissait que le fait d'y aller n'était pas assimilable à une complicité avec les Francs ennemis.

Il va de soi que la période de guerre avec ces derniers et leurs cousins d'Occident, qui marque la fin de la dynastie fâtimide et le règne de Şalâh al-Dîn, ne pouvait être favorable à la pénétration occidentale en Égypte. Certes les marchands italiens n'ont pas cessé de venir en ce pays, en évitant de se laisser confondre avec les belligérants, parce qu'il y avait intérêt vital, d'un côté comme de l'autre, à la continuation de leur commerce; mais pendant un certain temps il leur a été interdit de dépasser les ports, et par conséquent on ne les a plus vus au Caire. Şubhî Labib, dans sa grosse histoire économique de l'Égypte au bas Moyen Âge<sup>18</sup>, considère qu'il y a là une coupure importante dans l'histoire du commerce italo-égyptien. A vrai dire il ne faut pas en exagérer l'importance: du point de vue économique il importe assez peu que l'échange des marchandises se soit fait exclusivement à Alexandrie ou en cette ville et aussi au Caire; la deuxième solution avantageait seulement les intermédiaires autochtones, dont il se trouve qu'un texte de la Géniza, soulignant le rôle des chrétiens coptes à cet égard, souligne justement alors l'importance<sup>19</sup>. Après Şalâh al-Dîn, les Ayyûbides ont essayé de réexpérimenter un régime de coexistence pacifique et de relations d'affaires avec les Francs, et seules des initiatives de l'Occident, cinquième croisade en particulier, ont interrompu par moments forcée-

ment cette politique. L'une des conséquences de ce retour à l'attitude ancienne des gouvernements égyptiens qui marque à tant d'égards les règnes d'Al-'Adil et d'al-Kâmil, a été la réadmission au Caire de certains du moins des marchands occidentaux. Même s'ils viennent d'Acre, en temps de paix s'entend, les Pisans reçoivent l'autorisation de circuler dans toute l'Égypte — sans doute n'en ont-ils profité que jusqu'au Caire<sup>20</sup>. Bien que nous ne le sachions pas de manière précise, il est plus que probable qu'il en a été de même pour les Génois, dont al-'Adil accueillait avec des marques de confiance extraordinaires un envoyé apparemment chargé d'étudier les possibilités d'une alliance antivenitienne<sup>21</sup>; cependant un peu plus tard les Vénitiens aussi sont autorisés à circuler en Égypte et à venir au Caire<sup>22</sup>. Le développement relatif des établissements italiens dans l'Orient Latin a dû néanmoins limiter l'utilité des séjours au Caire, que les autochtones ne devaient pas encourager, et on n'entend plus parler de *funduq* pisan ni autre. Mais qu'il ne s'agit pas d'une opposition de principe est prouvé par le fait que les Ayyûbides en autorisent à la même époque à Alep et à Damas<sup>23</sup>.

Il n'y a pas de raison de penser qu'il y ait eu dans la période considérée aucun établissement permanent d'Européens au Caire ni même à Alexandrie, encore que quelques-uns occasionnellement y aient parfois prolongé leur séjour d'une année à l'autre. La situation était à cet égard différente de ce qu'elle était dans l'empire byzantin et dans l'orient latin, au XIII<sup>e</sup> siècle. Mais là non plus il n'y en avait pas eu avant cette époque, et à la fin du Moyen âge il commencera à y en avoir en Égypte aussi. Il y a donc moins opposition que décalage chronologique. Il était plus difficile au Moyen âge qu'aujourd'hui de vivre dans une société linguistiquement et confessionnellement différente de celle d'où l'on était originaire. Dans ces limites on ne peut nier que la période fâtimide et même, à un moindre degré, ayyûbide ait été une période d'accueil.

Naturellement la situation nouvelle créée par l'invasion des Mongols et les encouragements qu'ils recevaient de la part de certains Francs

devaient une nouvelle fois atteindre la politique de coexistence. Néanmoins dès que des traités devinrent possibles, on y retrouve la clause de la libre circulation dans l'intérieur du pays et au Caire, y compris pour commercer, dès avant la chute des derniers établissements latins de Syrie<sup>24</sup>. Et il est bien connu qu'il y aura des Italiens même à Damas au cours des siècles suivants: jusqu'à y avoir des consuls. Cela ne signifie naturellement pas que le centre principal des affaires italiennes et occidentales en Égypte ne soit pas, plus nettement sans doute qu'au temps des Fâtimides, Alexandrie. Il n'y a toujours plus de *funduq* occidental au Caire, où les étrangers habitent chez des particuliers ou dans des *funduqs* indigènes, sans non plus y avoir d'église spéciale. La reprise sporadique d'hostilités entre les Mamlûks et les Francs, maintenant installés à Chypre, ne doit être pour rien dans cette situation. Les Francs qui venaient au Caire, contrairement à ceux qui arrivaient à Alexandrie, le faisaient en ordre dispersé, pour peu de temps, ce qui ne justifiait pas de *funduq*<sup>25</sup>.

Les recherches récentes ont mis en évidence combien le milieu du Moyen âge a été en général un moment d'intercommunication méditerranéenne, ressuscitée de l'Antique. Je crois d'ailleurs qu'on trouverait des faits d'ambiance équivalents dans l'océan Indien à la même période. Le commerce, certes, n'a fait ensuite que croître, mais l'atmosphère de coexistence, même à travers les guerres locales et principières, qui se constate auparavant n'est plus comparable ensuite. On peut discuter des raisons de cette évolution, parmi lesquelles les Croisades jouent un rôle, à la fois comme cause et manifestation du raidissement, au milieu cependant d'autres phénomènes, en Orient comme en Occident. Les Fâtimides et certains Ayyûbides ont essayé la coexistence, ou peut-être même, les premiers du moins, l'ont tenue pour allant de soi. L'accueil des étrangers au Caire est un petit témoignage de cette attitude, qui lui confère toute sa portée, et fait entrer l'histoire du Caire, que nous étudions en ce moment, dans celle plus vaste de la Méditerranée, qui n'est pas close et qu'elle peut éclairer.

- 1 Synthétisés dans sa *Mediterranean Society* (University of California 1967).
- 2 Des Hindous viennent bien jusqu'à Aden, mais il ne semble pas que normalement aucun d'entre eux, ni des Chinois, ait pénétré dans la Mer Rouge; les exceptions, s'il y en a, sont trop individuelles pour avoir une portée.
- 3 En tout cas au XII<sup>e</sup> siècle, voir le traité d'al-Makhdûmî analysé par nous dans le *Journal of the Economic and Social History of the Orient* (1964); Cf. Ibn Mammûti, *Qurûnîa*, ed. Atiya, pp. 325-327; déjà au XI<sup>e</sup> siècle, sans qu'il y ait de témoignage explicite, le fait que Nâsir-i-Khusraw mentionne explicitement la distance de Tinnis à Constantinople plaide pour des relations navales. L'origine est évidemment à rechercher dans la réputation des tissus de luxe de Tinnis, commandés, depuis avant même la conquête arabe, par la Cour impériale de Constantinople, et continués à travers toute la période suivante.
- 4 Voir le précédent article de *JESHO*, pp. 265-266 et p. 297.
- 5 Il est cependant intéressant de constater que les marchands dont parlent les documents de la Géniza aimaient souvent mieux voyager par terre, même à dos d'âne, que sur le Nil, où ils craignaient les interventions tant de bandits que d'agents du fisc (Goitein, op. cit. p. 301) — ou simplement l'inconfort.
- 6 Goitein 44; cf. 401 N. 19.
- 7 Maqrîzî *Khîṭaṭ* éd. Bîlâq, II, pp. 8 et 14.
- 8 Cf. CAHEN « Un texte peu connu relatif au commerce d'Amalfi, dans *Archivio Storico per Provincie Napoletane* XXXIV (1953-1954).
- 9 *Patrologie Orientale* vol. XXIII, pp. 457-458.
- 10 *Khîṭaṭ* II, pp. 195-196.
- 11 Les hésitations que j'avais formulées dans mon article du *JESHO* sur la lecture de ce nom sont levées par la concordance entre le texte de Yahyâ et les documents de la Géniza. Entre autres directions de recherche étymologique, on peut penser à l'italien, mais rien n'a jusqu'ici été proposé de valable. Étrangement le nom, disparu de son temps, paraît bien ignoré de Maqrîzî lui-même.
- 12 Voir les textes dans Goitein, index, et spécialement p. 44. Les documents de la Géniza ne laissent aucun doute qu'il s'agit de venues importantes et non épisodiques.
- 13 AMARI, *Diplomi Arabi*, pp. 243 sq.
- 14 *JESHO* cité n. 4.
- 15 À titre de comparaison signalons que de même les Italiens qui arrivaient en Tunisie par Mûrdia se rendaient de là à Qairawan.
- 16 Des agents personnels de Roger II et de son amiral Georges d'Antioche y allaient (lettre du Calife al Hâfiṣ citée dans Qalqashandî).
- 17 Références dans RÖHRICHT, *Geschichte des Königreichs Jerusalem*, p. 363 n. 1.
- 18 SUGGI LABIS, *Handelsgeschichte Aegyptens im Spätmittelalter*, (Wiesbaden 1965), p. 29.
- 19 GOITEIN, p. 212.
- 20 Amari; le mot à mot précis ne paraît jamais mettre de limitation au droit de circuler dans toute l'Égypte, mais nous n'avons aucun témoignage de déplacements au-delà du Caire, qui paraissent à cette époque bien peu probables.
- 21 *Encyclopédie de l'Islam*, 2e éd., art. « Ayyûbidîa ». Col. 823.
- 22 G. L. TAFEL et G. M. THOMAS, *Urkunde zur Handelsgeschichte Venedig*, II, pp. 186, 193. n
- 23 HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, I, pp. 374 sq. Il se peut qu'il y ait eu une certaine disparité entre Égypte et Syrie, comme pour les missionnaires latins.
- 24 *Ibid.* I, pp. 416 sq.
- 25 Sur ce thème voir l'article de Goitein dans *Studia Islamica* XII (1960).